

**Paris, le 19 mars 2020**  
**au Siège AFDN, 35 allée Vivaldi 75012 PARIS**

Ouverte aux Diététiciens enregistrés au répertoire ADELI, adhérents ou non à l'AFDN

## Intervenante

Nathalie MOREL  
Diététicienne nutritionniste Hôpital Ambroise Paré

## Objectifs de la formation

- Objectif 1 : Connaître la pathologie et les mécanismes de l'intestin irritable
- Objectif 2 : Identifier les actions à mettre en œuvre pour améliorer l'alimentation et possiblement les symptômes des patients
- Objectif 3 : Être en mesure d'expliquer les différentes étapes du régime pauvre en FODMAPS au patient : exclusion, réintroduction, seuil de tolérance
- Objectif 4 : Savoir identifier les aliments contenant des FODMAPS et trouver des alternatives
- Objectif 5 : Adapter les conseils alimentaires en fonction des symptômes du patient

## Programme

- **L'intestin irritable**

Définition  
Diagnostic  
Parcours médical du patient

- **Physiopathologie et conséquences**

Les mécanismes physiopathologiques (facteurs périphériques et facteurs centraux)  
Conséquences (psychologiques, sociales, nutritionnelles)

- **Moyens thérapeutiques**

Les traitements médicaux  
Les règles hygiéno-diététiques  
Le régime pauvre en FODMAPS

- Phase d'exclusion
- Phase de réintroduction
- Seuil de tolérance

- **Démarche de soins diététique**

Bilan diététique : les points spécifiques  
Diagnostic diététique  
Objectifs/ Moyens

- **Cas clinique(s)**

- **Évaluation**

**Lieu :** Siège AFDN  
35 Allée Vivaldi 75012 PARIS

**Date et Horaires :** le 19 mars 2020 - 9h30/17h30

**Public ciblé :**

Ouvert aux Diététiciens enregistrés au répertoire ADELI, adhérents ou non à l'AFDN

**Intervenante :**

Nathalie MOREL  
Diététicienne nutritionniste Hôpital Ambroise Paré

**Tarif :**

- Prise en charge financière personnelle par l'adhérent à jour de cotisation 2019/2020 : **300 euros ttc**
  - Prise en charge financière par un tiers payeur ou un non adhérent : **410 euros ttc**
- Pour les participants non adhérents merci de joindre la copie du diplôme BTS ou DUT Diététique  
Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée et seront closes lorsque la capacité maximale sera atteinte.

L'AFDN est organisme de formation déclaré sous le n° 11 7537118 75.

[Retrouvez sur le site toutes les modalités d'une inscription à une formation AFDN.](#)

Toute confirmation d'inscription est envoyée par mail au plus tard 15 jours avant la formation

Toute annulation doit être communiquée par écrit 7 jours avant la formation par mail [afdn@afdn.org](mailto:afdn@afdn.org)

**Inscription à la journée de formation « Les FODMAPs » le 19 mars 2020 pour :**

M., Mme, Mlle \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Prise en charge financière personnelle par l'adhérent à jour de cotisation 2019/2020 : 300 euros TTC

Prise en charge financière par un tiers payeur ou un non adhérent : 410 euros TTC

**Joindre obligatoirement :**

- soit le règlement par chèque à l'ordre de l'AFDN

- soit une attestation de prise en charge des frais de formation sur papier à entête de l'établissement payeur